

# Conseil municipal du 15/04/2021



## Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de St Martin de Belleville en séance publique sous la présidence de M. Claude JAY, Maire.

### Etaient présents

JAY Claude, THOMAS Donatienne, DANIS Georges, JAY Noëlla, SILVESTRE Klébert, FAVRE Sandra, THIERY Hubert, BONNEFOY-CUDRAZ Florence, BORREL André, JAY Carmen, DUNAND Laurent, SOLLIER Romain, MOISAN Brigitte, ABONDANCE Chantal, HUDRY Robert, FREYDRICH Catherine, DUNAND Dominique, TREW Catherine, KEMPF-DALBAN Stéphanie, GORINI Cédric, FREMIOT Marie-Pierre, DESCHAMPS Christelle, ARNAUD Frédéric, Aurélien ASTRE, JAY Grégoire, HUDRY Florian.

### Etaient excusés

SOLLIER Myriam qui a donné procuration à Chantal ABONDANCE

Grégoire JAY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 09 avril 2021      Date d'affichage : 09 avril 2021  
Nombre de conseillers : en exercice : 27      présents : 26      votants : 27

---

### ***Election du secrétaire de séance : Grégoire JAY***

### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est validé à l'unanimité.

<b>DCM-2021-04-15-059 Communication de décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT</b>
---

### **DEC-2021-036 23/03/2021**

Est renouvelée, pour l'année 2021, la cotisation à l'ANMSM (Association Nationale des Maires de Stations de Montagne) d'un montant de 97 500 €. L'ANMSM met à profit son expertise et son réseau pour défendre les spécificités des communs supports de stations de montagne auprès des pouvoirs publics. L'ANMSM compte huit commissions et groupe de travail, présidés par des maires, membres du Conseil d'Administration. Ces instances de réflexion et de concertation sont chargées d'animer les travaux de l'association, d'élaborer des positions et de proposer des solutions innovantes. Elle est aussi partenaire de la création et du suivi du label Famille Plus.

# Conseil municipal du 15/04/2021

## **DEC-2021-037 23/03/2021**

Est approuvé le projet bail de la caserne de Gendarmerie des Menuires passé avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 81 480 € HC, actualisé chaque année selon l'indice du Coût de Construction.

## **DEC-2021-038 24/03/2021**

Est approuvé le marché d'extension du centre de secours et aménagement de logements saisonniers pour les lots 2, 8, 10, 11, 12 et 13 avec les entreprises suivantes :

Lot 2 – Déconstruction – Gros œuvre – CHABERT PAUL pour un montant de 343 800,00€ HT

Lot 8 – Cloisons – Doublages – Plafonds - Peintures – SARL GAUTHIER pour un montant de 355 197,30€ HT + 6 400,10€ HT option peinture de propreté soit un total de 361 597,40€ HT

Lot 10 – Carrelages - Faïences – A TOUS CARREAUX pour un montant de 131 535,90€ HT

Lot 11 – Plomberie – Chauffage – Ventilation – SANITHERM pour un montant de 422 696,10€ HT + 855,87€ HT option fourniture et pose d'un meuble de cuisine, d'un évier avec robinetterie, d'une plaque de cuisson et d'une hotte soit un total de 423 551,97€ HT

Lot 12 – Electricité – Courants faibles – SOGEC pour un montant de 210 746,67€ HT

Lot 13 – Serrurerie - SOUDEM CONSTRUCTION pour un montant de 28 700,00 € HT + 4 700,00€ HT option remplacement complet du garde-corps de la cage d'escalier par un nouveau garde-corps soit un montant total de 33 400,00€ HT.

## **DEC-2021-039**

Désignation du cabinet VPNG pour assurer la défense des intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Grenoble dans la requête déposée par les consorts CREY et PAQUELET à l'encontre du PC 073 257 20 M1001 de M. BRIOT.

## **DEC-2021-040 29/03/2021**

Décision annule et remplace la décision 2021-0021 rajout de l'option aménagement de la cuisine pour le Lot 6 RELIER - Opération du centre de secours Les Menuires

Lot 3 – Charpente – Ossature bois – Couverture – Zing - Bardage – SECAF pour un montant de 832 344,06 € HT

Lot 5 – Menuiseries extérieures PVC/ALU – RELIER pour un montant de 145 720,00€ HT

Lot 6 – Menuiseries bois – RELIER pour un montant de 211 575,10€ HT + 5 864,00€ HT option aménagement de la cuisine soit un total de 217 439,10€ HT.

## **DEC-2021-041 02/04/2021**

Est approuvée l'indemnisation de SMACL Assurance d'un montant de 5 329.00€ concernant le sinistre relatif au refuge du Lou en date du 17 Mai 2019.

## **DEC-2021-042 07/04/2021**

Est approuvé l'achat de 7 livres pour un montant de 81 euros, vendus par Monsieur Adrien Jay, domicilié à Saint-Martin de Belleville pour la bibliothèque municipale Les Belleville afin d'enrichir le fond des collections.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cette communication.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cette communication.

## Conseil municipal du 15/04/2021

### DCM-2021-04-15-060 Rapport au concédant au 30 septembre 2020 et approbation des tarifs été 2021 et hiver 2021/2022 de la Sevabel pour le domaine skiable de St Martin de Belleville

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal:

La SEVABEL, délégataire, doit communiquer à son délégant, la commune des Belleville, le rapport sur l'activité pour le domaine skiable de St Martin de l'exercice clos.

Le rapport de gestion clos au 30 septembre 2020, et les propositions de tarifs pour la saison d'été 2021 et la saison d'hiver 2021/2022 sont présentés à l'assemblée.

Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- *De prendre acte de ces documents,*
- *D'approuver le rapport de gestion clos au 30 septembre 2020*
- *D'approuver la proposition de tarifs pour la saison d'été 2021 et la saison d'hiver 2021/2022*
- *D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.*

### DCM-2021-04-15-061 Tarif redevance occupation du domaine public dans le cadre de travaux

**Monsieur Georges DANIS, maire adjoint délégué à l'occupation du domaine public porte à la connaissance du conseil municipal :**

La délibération 2019/1112 qui instaure le paiement d'une redevance pour l'occupation du domaine public dans le cadre de la réalisation d'un chantier.

La délibération 2020-07-08/144 qui instaure la gratuité de la redevance de l'occupation du domaine public dans le cadre des chantiers réalisés par des organismes de délégation de service public ou par une autre collectivité publique.

L'occupation du domaine public durant plusieurs mois procure un réel avantage au titulaire de l'autorisation réalisant les travaux. Les travaux réalisés par les organismes de délégation de services public ont un intérêt public et contribuent à l'amélioration et au développement du territoire de la commune. Pour autant les entreprises intervenant dans le cadre de ces opérations doivent être soumises à des mesures tenant compte de cet avantage économique.

Conformément à l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, toute utilisation ou occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

En considération de ces éléments, le paiement d'une redevance adaptée est justifié

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- *D'appliquer aux occupations du domaine public à l'occasion des travaux diligentés dans le cadre de délégation de service public une redevance d'un montant équivalent à 10% du montant total de la redevance due conformément à la délibération 2019/112 définissant les tarifs de redevance pour les chantiers.*

## Conseil municipal du 15/04/2021

- D'appliquer une gratuité de l'occupation du domaine public pour les chantiers et opérations conduits directement par la commune.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document, à engager toute dépense, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération
- 

### DCM-2021-04-15-062 Conventions avec la société Orange pour le déploiement du GFU fibré sur le territoire Communal

**Monsieur André BORREL, adjoint délégué aux travaux, porte à la connaissance du conseil municipal qu'à la suite des accords intervenus avec la société Covage, la commune Les Belleville est désormais propriétaire d'un fourreau sur tout le linéaire de la RD96 et jusqu'à Saint Martin de Belleville.**

Orange souhaite utiliser cette ressource pour tirer son propre câble dans les infrastructures de la commune Les Belleville. Cette demande permet une mutualisation de travaux, Orange pouvant alors déposer un câble communal simultanément à son opération. La convention d'utilisation des infrastructures de génie civil pour les réseaux de communications électroniques soumise au conseil municipal, porte pour une durée de 15 ans, à compter du 01 avril 2021, la mise à disposition des fourreaux communaux entre la Rageat et St Martin de Belleville à la société Orange moyennant une redevance de 7 050 € par an.

Orange est par ailleurs propriétaire de fourreaux à partir de St Martin de Belleville jusqu'aux Menuires hormis un tronçon de fourreaux communaux aux Granges. Pour permettre à Orange de disposer d'un réseau continu, la commune cède à Orange environ 700 mètres de fourreaux pour un prix de 7 065 € HT par la convention de cession d'infrastructures souterraines ci-jointe.

La continuité de cette infrastructure permettra la continuité de passage du câble communal cité en amont et ce jusqu'aux Menuires.

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- Autoriser M. le Maire à signer les conventions avec Orange
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DCM-2021-04-15-063 Information sur la prime à l'hectare fauché

**Madame Carmen JAY, maire adjoint déléguée à l'agriculture, porte à la connaissance du conseil municipal que la commune dans le cadre de sa politique agricole et dans le but d'encourager l'entretien de l'espace et du paysage et de prévenir les risques naturels a mis en place une prime à l'hectare fauché à l'attention des agriculteurs dès 2003.**

# Conseil municipal du 15/04/2021

Que par délibération du conseil municipal du 24 octobre 2008, le conseil municipal a porté à 94.50 € l'hectare la prime à l'hectare fauché.

Pour l'année 2020, le conseil municipal est informé que le montant total de la prime versée aux agriculteurs sera de 21 829.50 € conformément au tableau ci-joint.

## Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- De prendre acte de cette information
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-04-15-064 Tableau des emplois

### Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal:

#### 1. Tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 une délibération a été adoptée créant un emploi au grade de rédacteur correspondant au poste de coordonnatrice des services à la population / enfance – jeunesse. Il apparaît nécessaire de procéder à la modification de cette délibération en raison d'éléments extérieurs intervenus après le 1<sup>er</sup> mars nécessitant de revoir le grade correspondant à ce poste. En effet, les éléments statutaires fournis par l'administration centrale concernant le détachement de l'agent recruté impliquent de le placer sur le grade de rédacteur principal 1<sup>er</sup> classe.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- Procéder à la modification du grade de cet emploi de coordonnatrice des services à la population/enfance - jeunesse au tableau des effectifs joint en annexe en créant un emploi correspondant au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

#### 2. Tableau des emplois saisonniers – Été 2021

Il est ensuite rappelé au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents. Il s'agira de pourvoir des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Les besoins pour la saison été 2021 se répartissent comme suit :

- **Au sein des services techniques :**
  - **Services techniques de Saint Jean de Belleville**  
2 agents polyvalents contractuels
  - **Services techniques de Saint Martin de Belleville**  
16 agents polyvalents contractuels
  - **Services techniques des Menuires**  
4 Agents polyvalents contractuels

# Conseil municipal du 15/04/2021

- **Services techniques de Val-Thorens**  
4 Agents polyvalents contractuels

- **Agents polyvalents :**

6 postes d'agents polyvalents au salaire horaire du SMIC réservés aux étudiants domiciliés sur la Commune sur la période des vacances scolaires.

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De valider les recrutements, dans les conditions prévues par les articles 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- De charger M. le Maire ou son représentant de procéder aux recrutements
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les contrats nécessaires,
- Imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>DCM-2021-04-15-065 Approbation des comptes de gestion 2020 du comptable public</b>
---

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Comme chaque année, il convient d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2020 présentés par le comptable public et lui donner quitus pour sa gestion, pour les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe eau potable
- Budget annexe assainissement collectif
- Budget annexe Lotissement Croix de Fer
- Budget annexe Lotissement de Villarabout
- Budget annexe ZAC Praranger/Le Bettex
- Budget annexe Section de commune Villarencel/Saint Martin
- Budget annexe Lotissement de la Chavonnerie

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil municipal :**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019 de chacun des budgets, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

# Conseil municipal du 15/04/2021

- De déclarer que les comptes de gestion pour l'exercice 2020, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- D'approuver les comptes de gestion des budgets précités du comptable public pour l'exercice 2020.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-04-15-066 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget principal

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**  
Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget principal de la commune, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	33 348 351,18	14 012 308,89	47 360 660,07
Dépenses 2020	27 038 632,93	15 363 892,26	42 402 525,19
Résultat 2020	6 309 718,25	-1 351 583,37	4 958 134,88
Résultat reporté	-232 413,51	-1 626 311,40	-1 858 724,91
RESULTAT 2020 AVANT INTEGRATION BUDGET ANNEXE REGIE ELECTRIQUE	6 077 304,74	-2 977 894,77	3 099 409,97
Résultats de clôture budget annexe Régie électrique	232 413,51	59 470,38	291 883,89
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>6 309 718,25</b>	<b>-2 918 424,39</b>	<b>3 391 293,86</b>

**En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget principal
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
  - o Un résultat de fonctionnement excédentaire de 6 309 718,25€
  - o Un résultat d'investissement déficitaire de 2 918 424,39€
- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :
  - o Au compte 002 de l'exercice 2021 pour 2 875 523,67€
  - o Au compte 1068 de l'exercice 2021 pour 3 434 194,58€ pour financer les soldes d'opérations reprises en 2020 en dépenses d'investissement et les nouveaux investissements de l'exercice 2021
- D'affecter le résultat d'investissement déficitaire de l'exercice 2020 au compte 001 de l'exercice 2021 pour 2 918 424,39€.

# Conseil municipal du 15/04/2021

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-04-15-067 Approbation du budget primitif 2021 – Budget principal

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**  
Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget principal de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats le projet de budget primitif 2021 du budget principal soumis au vote :**  
Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

### VUE ENSEMBLE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	10 955 514,51	013	Atténuations de charges	55 000,00
012	Charges de personnel	5 200 916,90	042	Opérations d'ordre	0,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	70	Produit des services	908 464,94
042	Opérations d'ordre	850 000,00	73	Impôts et taxes	14 752 190,52
65	Autres charges de gestion courante	7 850 916,60	74	Dotations et subventions	8 186 249,84
66	Charges financières	195 223,61	75	Autres produits de gestion courante	1 247 058,77
67	Charges exceptionnelles	889 300,00	76	Produits financiers	16 884,96
023	Prélèvement section de fonctionnement	2 096 501,08	77	Produits exceptionnels	12 000,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	2 875 523,67
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>28 053 372,70</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>28 053 372,70</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement reporté	2 918 424,39	021	Virement sect fonctionnement	2 096 501,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 632,31	024	Produit cessions Immob	4 707 839,00
16	Remboursement des emprunts	1 053 671,37	040	Op.ordre entre section	850 000,00
20	Immobilisations incorporelles	107 400,00	10	Dotations	7 862 692,93
204	Subventions d'équipement versées	215 000,00	13	Subvention équipement	1 387 319,00
21	Immobilisations corporelles	275 912,63	16	Emprunts	13 288 456,00
23	Immobilisations en cours	25 936 156,71	27	Immobilisation financière	280 715,00
45	op cte de tiers	56 054,13	45	op cte de tiers	101728,53
27	Immobilisations financières	0,00			
	Reports 2020				
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>30 676 251,64</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>30 676 251,64</b>

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De valider ce budget par chapitre
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre du budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 15/04/2021

## DCM-2021-04-15-068 Approbation des taux de la fiscalité directe locale

### **Il est rappelé au conseil municipal :**

que la réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, à la suite de trois années de baisses successives.

En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023.

### **Il est porté à la connaissance du conseil municipal :**

Que depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par le transfert du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Il est prévu que les communes perçoivent en 2021 un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, ayant pour conséquence que ces dernières devront délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal en 2020 (9,63 %) et du taux départemental de 2020 (11,03 %) ;

Cette décision sera sans impact pour le contribuable dans la mesure où la part départementale de la taxe foncière ne sera plus appelée.

Eu égard à la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables, ainsi que la nécessité de faire connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions de la commune relatives aux taux des impositions directes locales perçues à son profit, il est proposé d'adopter les taux comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties	117,20 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,29 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,66 %
(Taux communal 2020 : 9,63 % + taux départemental 2020 : 11,03 %).	

### **Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De voter les taux tels que présentés ci-dessus
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 15/04/2021

## DCM-2021-04-15-069 Subvention d'exploitation exceptionnelle du budget principal aux budgets annexes eau et assainissement collectif

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Les budgets annexes eau potable et assainissement collectif sont soumis aux dispositions budgétaires et comptables de l'instruction M49 applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC). Une des spécificités de ces budgets repose sur le principe d'équilibre par les seules recettes du service.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil :**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 amorcée début 2020 a impacté significativement les recettes de ventes d'eau et redevances assainissement collectif des budgets annexes eau potable et assainissement. Ainsi, pour l'exercice 2021, elles atteindraient respectivement 45% et 40% des recettes attendues pour un exercice « normal ».

Or, les services doivent faire face à des charges rigides, notamment le remboursement des emprunts induits par les opérations réalisées ces derniers exercices, et des dépenses d'investissement engagées. Les recettes d'exploitation, attendues pour 2021, à tarifs constants, ne permettront pas d'assurer l'équilibre des budgets.

En conséquence, il est proposé à titre exceptionnel, que le budget général verse une subvention d'exploitation à chacun des budgets annexes pour l'exercice 2021 :

- Budget annexe eau potable : 325 000€
- Budget annexe assainissement collectif : 250 000€

En effet, l'article L.2224-2 du CGCT prévoit des dérogations possibles au strict financement de ces services par leurs propres recettes, et par voie de conséquence la prise en charge des dépenses du service par le budget général par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Trois raisons sont prévues pour justifier une telle prise en charge :

- *Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;*
- *Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;*
- *Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.*

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- D'approuver le versement des subventions exceptionnelles de 325 000€ et 250 000€ respectivement pour les budgets annexes eau potable et assainissement collectif,
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour procéder à la mise en œuvre de ces subventions exceptionnelles.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 15/04/2021

## DCM-2021-04-15-070 Mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Un des principes budgétaires applicables aux collectivités locales repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, dont la plupart dépasse le cadre annuel, la pratique actuellement en vigueur dans la commune consiste à engager l'intégralité de la dépense la première année, puis de reporter sur les exercices suivants les engagements non soldés, jusqu'à la fin de l'opération. Parallèlement, les modalités de couverture de ces engagements (l'emprunt notamment) doivent également être inscrits, et reportés.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil :**  
Afin d'améliorer le pilotage budgétaire de la commune et d'avoir une vision pluriannuelle des investissements de la commune, la gestion progressive des principales opérations d'investissement en autorisation de programme et crédits de paiement (technique dite des AP/CP) est envisagée.

Elle consiste en la présentation d'ouverture de crédits prévisionnels sur la base d'un échéancier pluriannuel conforme au déroulement de l'opération d'investissement. Ainsi, les reports de crédits (et de financements) sont limités.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. L'AP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des modalités de financement (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements prévus par l'AP. Le budget primitif de l'année ne tient compte que des CP de l'année. La somme des crédits de paiement doit correspondre au montant de l'AP.

Le recours à cette technique implique un suivi régulier et rigoureux d'une part du déroulement de l'opération et d'autre part de la facturation par les entreprises pour ajuster au mieux les crédits de paiement.

Parmi les principaux projets qui vont démarrer sur l'exercice 2021, il est proposé de recourir à la gestion en AP/CP pour :

- Le centre de secours
- La gendarmerie
- Le centre bien-être de St Martin
- Le centre sportif de Val Thorens
- La zone de la Planche

Le montant des AP à ouvrir et des CP à prévoir sont les suivants :

Projet	AP (montant TTC)	CREDITS DE PAIEMENT					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Gendarmerie	3 300 000	690 000	2 610 000				

## Conseil municipal du 15/04/2021

Centre de secours	3 817 490	2 520 000	1 297 490				
Centre de bien-être	15 000 000	100 000	11 000 000	3 900 000			
Centre sportif VT	37 000 000	13 000 000	18 000 000	6 000 000			
Zone de la Planche	17 000 000	450 000	6 000 000	5 550 000	5 000 000		

### Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- D'approuver la mise en place de la gestion en AP/CP
- D'approuver l'ouverture des AP et les prévisions de CP associées pour les projets du centre de secours, de la gendarmerie, du centre bien-être, du centre sportif de Val Thorens et de la zone de la Planche
- D'autoriser M. le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux CP 2021.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DCM-2021-04-15-071 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget annexe eau potable

#### Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :

Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe eau potable de la commune, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

#### Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	1 273 275,84	744 508,78	2 017 784,62
Dépenses 2020	178 455,60	1 096 851,37	1 275 306,97
Résultat 2020	1 094 820,24	-352 342,59	742 477,65
Résultat reporté antérieur	0,00	-371 406,14	-371 406,14
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>1 094 820,24</b>	<b>-723 748,73</b>	<b>371 071,51</b>

#### En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget annexe eau potable
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
  - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 094 820,24€
  - Un résultat d'investissement déficitaire de 723 748,73€
- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :

# Conseil municipal du 15/04/2021

- Au compte 002 de l'exercice 2021 pour 371 071,51€
- Au compte 1068 de l'exercice 2021 pour 723 748,73€ pour financer les soldes d'opérations reprises en 2020 en dépenses d'investissement et les nouveaux investissements de l'exercice 2021
- D'affecter le résultat d'investissement déficitaire de l'exercice 2020 au compte 001 de l'exercice 2021 pour 723 748,73€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-04-15-072 Approbation du budget primitif 2021 – Budget annexe eau potable

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget annexe eau potable de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats le projet de budget primitif 2021 du budget annexe eau potable soumis au vote :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

### VUE ENSEMBLE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT EAU

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	11 500,00	70	Produits des services	348 582,00
012	Charges de personnel	15 000,00	77	Produits exceptionnels	325 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	002	Excédent d'exploitation reporté	371 071,51
66	Charges financières	62 174,20			
023	Prélèvement section d'exploitation	950 979,31			
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>1 044 653,51</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>1 044 653,51</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement reporté	723 748,73	021	Virement de la section d'exploit	950 979,31
16	Remboursement des emprunts	537 926,95	13	Subventions	67 000,00
23	Immobilisations en cours	480 052,36	10	Dotations	723 748,73
	Reports 2020			Reports 2020	0,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>1 741 728,04</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 741 728,04</b>

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De valider ce budget par chapitre
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre du budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 15/04/2021

## DCM-2021-04-15-073 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget annexe assainissement collectif

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**  
Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement collectif de la commune, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	1 347 837,94	2 600 935,67	3 948 773,61
Dépenses 2020	555 690,26	2 521 195,96	3 076 886,22
Résultat 2020	792 147,68	79 739,71	871 887,39
Résultat reporté antérieur	-250 114,07	-457 485,07	-707 599,14
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>542 033,61</b>	<b>-377 745,36</b>	<b>164 288,25</b>

**En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement collectif
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
  - o Un résultat de fonctionnement excédentaire de 542 033,61€
  - o Un résultat d'investissement déficitaire de 377 745,36€
- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :
  - o Au compte 002 de l'exercice 2021 pour 164 288,25€
  - o Au compte 1068 de l'exercice 2021 pour 377 745,36€ pour financer les soldes d'opérations reprises en 2020 en dépenses d'investissement et les nouveaux investissements de l'exercice 2021
- D'affecter le résultat d'investissement déficitaire de l'exercice 2020 au compte 001 de l'exercice 2021 pour 377 745,36€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-04-15-074 Approbation du budget primitif 2021 – Budget annexe assainissement collectif

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**  
Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget annexe assainissement collectif de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

# Conseil municipal du 15/04/2021

Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats le projet de budget primitif 2021 du budget annexe assainissement collectif soumis au vote :

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

## VUE ENSEMBLE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	37 500,00	70	Produits des services	621 311,00
012	Charges de personnel	15 000,00	77	Produits exceptionnels	250 000,00
65	Autres charges de gestion courant	8 500,00	002	Excédent d'exploitation reporté	164 288,25
66	Charges financières	380 344,44			
023	Prélèvement section d'exploitation	594 254,81			
<b>Total dépenses d'exploitation</b>		<b>1 035 599,25</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>		<b>1 035 599,25</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit d'investissement reporté	377 745,36	021	Virement de la section d'exploitat	594 254,81
16	Remboursement des emprunts	392 161,55	13	Subventions	454 745,00
23	Immobilisations en cours	1 656 838,26	10	Dotations	377 745,36
			16	Emprunts	1 000 000
	Reports 2020			Reports 2020	
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 426 745,17</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 426 745,17</b>

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De valider ce budget par chapitre
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre du budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DCM-2021-04-15-075 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget annexe Lotissement Villarabout

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Villarabout de la commune, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté antérieur	642 886,34	1 000 000,00	1 642 886,34
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>642 886,34</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 642 886,34</b>

# Conseil municipal du 15/04/2021

**En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement Villarabout
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
  - o Un résultat de fonctionnement excédentaire de 642 886,34€
  - o Un résultat d'investissement excédentaire de 1 000 000€
- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 :
  - o Au compte 002 de l'exercice 2021 pour 642 886,34 €
- D'affecter le résultat d'investissement excédentaire de l'exercice 2020 au compte 001 de l'exercice 2021 pour 1 000 000€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

<b>DCM-2021-04-15-076 Approbation du budget primitif 2021 – Budget annexe Lotissement Villarabout</b>
---

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget annexe lotissement de Villarabout de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats le projet de budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement Villarabout soumis au vote :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	756 186,34	70	Produit des services/ventes diverses	113 300,00
042	Production stockée	1 790 000,00	042	Production stockée	1 790 000,00
023	Prélèvement section de fonctionnement		002	Excédent de fonctionnement reporté	642 886,34
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 546 186,34</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 546 186,34</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
040	Stocks	1 790 000,00	040	Stocks	1 790 000,00
16	Remboursement avance commune	1 000 000,00	024	Résultat d'investissement reporté	1 000 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 790 000,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 790 000,00</b>

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

## Conseil municipal du 15/04/2021

- De valider ce budget par chapitre
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre du budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DCM-2021-04-15-077 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget annexe Section communale Villarencel

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**  
Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe Section communale Villarencel de la commune, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté antérieur	0,01	83,46	83,47
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>0,01</b>	<b>83,46</b>	<b>83,47</b>

**En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Section communale Villarencel
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
  - o Un résultat de fonctionnement excédentaire de 0,01€
  - o Un résultat d'investissement excédentaire de 83,46€
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DCM-2021-04-15-078 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget annexe Lotissement La Croix de Fer

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

# Conseil municipal du 15/04/2021

Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement La Croix de Fer de la commune, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	161 691,77	0,00	161 691,77
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>161 691,77</b>	<b>0,00</b>	<b>161 691,77</b>

**En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget annexe lotissement de la Croix de Fer.
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
  - o Un résultat de fonctionnement excédentaire de 161 691,77€
  - o Un résultat d'investissement nul.
- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au compte 002 pour un montant de 161 691,77€.
- D'affecter le résultat d'investissement nul de l'exercice 2020 au compte 001 de l'exercice 2021 pour 0,00€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM-2021-04-15-079 Approbation du budget primitif 2021 – Budget annexe Lotissement La Croix de Fer**

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget annexe Lotissement La Croix de Fer de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats le projet de budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement La Croix de Fer soumis au vote :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

# Conseil municipal du 15/04/2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	60 991,77	70	Vente terrains aménagés	130 000,00
042	Variation de stock	420 000,00	042	Variation de stock	420 000,00
023	Prélèvement section de fonctionnement	310 000,00	74	Subvention	79 300,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	161 691,77
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>790 991,77</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>790 991,77</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
040	Stocks	420 000,00	040	Stocks	420 000,00
16	Remboursement avance commune	310 000,00	024	Virement section de fonctionnement	310 000,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>730 000,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>730 000,00</b>

## Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- De valider ce budget par chapitre
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre du budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## DCM-2021-04-15-080 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget annexe ZAC Praranger

### Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :

Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe ZAC Praranger, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

### Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	75 482,09	0,00	75 482,09
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>75 482,09</b>	<b>0,00</b>	<b>75 482,09</b>

### En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget annexe ZAC Praranger
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
  - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 75 482,09€
  - Un résultat d'investissement nul.

## Conseil municipal du 15/04/2021

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au compte 002 pour un montant de 75 482,09€.
- D'affecter le résultat d'investissement nul de l'exercice 2020 au compte 001 de l'exercice 2021 pour 0,00€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### DCM-2021-04-15-081 Approbation du compte administratif 2020 et affectation du résultat – Budget annexe Lotissement La Chavonnerie

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**  
Comme chaque année, il convient de prendre connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement La Chavonnerie, dressé et présenté par Monsieur Claude JAY, reprenant sa gestion au titre de l'année 2020.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats du compte administratif 2020 :**

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2020	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat 2020	0,00	0,00	0,00
Résultat reporté	309 382,43	-594 157,53	-284 775,10
<b>RESULTAT 2020 A REPORTER</b>	<b>309 382,43</b>	<b>-594 157,53</b>	<b>-284 775,10</b>

**En l'absence de Claude JAY, Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De donner acte à Claude JAY, Maire, pour sa présentation du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement La Chavonnerie
- De constater les identités de valeurs avec les indications portées sur le compte de gestion dressé par le comptable public
- D'arrêter les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, :
  - o Un résultat de fonctionnement excédentaire de 309 382,43€
  - o Un résultat d'investissement déficitaire de 594 157,53€
- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
  - o Au compte 002 pour 309 382,43€
- D'affecter le résultat d'investissement déficitaire de l'exercice 2020 au compte 001 de l'exercice 2021 pour 594 157,53€.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre tout décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Conseil municipal du 15/04/2021

## DCM-2021-04-15-082 Approbation du budget primitif 2021 – Budget annexe Lotissement Chavonnerie

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif du budget annexe Lotissement La Chavonnerie de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

**Monsieur Hubert THIERY, adjoint délégué aux finances, porte à la connaissance du conseil les résultats le projet de budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement La Chavonnerie soumis au vote :**

Comme chaque année, sur proposition de la Commission des Finances, il convient de voter le budget primitif de l'exercice en cours au plus tard le 15 avril.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	0,00	70	Produit des services	284 775,10
023	Prélèvement section de fonctionnement	594 157,53	002	Excédent de fonctionnement reporté	309 382,43
Total dépenses de fonctionnement		594 157,53	Total recettes de fonctionnement		594 157,53

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	594 157,53	021	Stocks	594 157,53
Total dépenses d'investissement		594 157,53	Total recettes d'investissement		594 157,53

**Le conseil municipal à l'unanimité décide:**

- De valider ce budget par chapitre
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre du budget.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

Claude JAY

